

Communiqué Intersyndical

A l'attention des agents :

Le 26 mars 2018, les six organisations syndicales se sont réunies (SNSPP-PATS 33, UNSA-SDIS 33, SUD SDIS 33, CGT SDIS 33, CFTD SDIS 33 et SA/SPP-PATS 33).

Grâce à vous, l'unité syndicale a été trouvée.

Votre mobilisation a d'ores et déjà permis d'accélérer le mouvement. Comme vous avez pu le remarquer sur l'intranet du SDIS 33, le nouveau Président du Conseil d'Administration nous sollicite pour un rendez-vous prévu le **14 mai prochain**.

Dès aujourd'hui, nous lui **adressons un courrier lui demandant d'appliquer de façon ferme et définitive la filière SPP des agents de catégorie C**, le plus rapidement possible et avant la fin des mesures transitoires.

En ce sens, la réunion du 14 mai 2018 devra servir à établir **un échéancier précis pour son application**.

Sans proposition concrète de sa part, **toutes vos Organisations Syndicales s'engagent à entamer un fort mouvement de contestation dès le 22 mai 2018**.

Par ce communiqué, **nous vous demandons de nous faire confiance**.

Etant donnée l'ouverture des négociations, **le mouvement initié du 02 au 06 avril 2018 est mis en veille**.

Le délai concédé jusqu'au 14 mai peut vous paraître long mais il est nécessaire.

Encore une fois, vous vouliez l'unité syndicale,
maintenant vous l'avez !

Faites nous confiance !